

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 novembre 2021

# Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 16 novembre 2021

Date de convocation : 12 novembre 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un, le Mardi 16 novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents 16, votants 22

Présents : MM SIGWALT Richard, RIOU Marie-Claude, POTIER Stéphanie, LOIZEAU Jean, LANDREAU-BONENFANT Cécile, CROCHET Thierry, SOUCHET Jean, PITAUD Marc, CHIRON Pierre, DAVID Karine, OGER Arnaud, NICOU Audrey, JOINT Dorothee, ISAAC Bertrand, BATARD Sandrine, MAROUSSIE Didier.

Absents et excusés : LE CIGNE Johann ayant donné pouvoir à CROCHET Thierry, GUILLOT Bertrand ayant donné pouvoir à RIOU Marie-Claude, BESSONNET Virginie ayant donné pouvoir à SIGWALT Richard, MESNEL Sylvain, EVEILLARD Lydia ayant donné pouvoir à POTIER Stéphanie, LAINARD Delphine ayant donné pouvoir à NICOU Audrey, FLEURY Jean-Claude ayant donné pouvoir à ISAAC Bertrand.

Secrétaire de séance : Madame Audrey NICOU.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu du 11 octobre 2021.

## FINANCES ET BUDGETS

### Informations signatures devis et marchés

Monsieur Thierry CROCHET donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés par Monsieur le Maire entre le 28 septembre et le 08 novembre 2021.

Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
<b>INVESTISSEMENT</b>			
LOGITUD	Logiciels verbalisation électronique et gestion de la police municipale	3 242,85 €	Commune / opération 46
SELF SIGNAL	Panneaux et matériel de voirie	596,10 €	Commune / opération 78

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
COTE ET PUB	Panneau affichage financeurs travaux Chapelle de Bordevert	150,00 €	Commune
LOGITUD	Maintenance logiciels verbalisation électronique et gestion des animaux dangereux	325,80 €	Commune
PILLET	Alimentation électrique défibrillateur salle de sports	606,00 €	Commune
MARTY SPORTS	Remplacement intégralité panneaux de basket salle de sports	6 027,60 €	Commune
VERT-LEM	Réparation tondeuse Husqvarna	3 688,28 €	Commune
ADICO ILLUMINATIONS	Location illuminations 2021	5 983,20 €	Commune
VERRIER MAJUSCULE	Fournitures pause méridienne	146,56 €	Commune
WESCO	Jeux pause méridienne	160,40 €	Commune
STORYPLAYR	Licence abonnement 2022 histoires en ligne médiathèque	294,35 €	Commune
RDM VIDEO	Commande DVD médiathèque	2 017,46 €	Commune
CVS	Commande CD médiathèque	1 000,82 €	Commune

## Tarifs 2022 salles municipales

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote à l'unanimité, les tarifs 2022 applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022, des différentes salles communales selon le tableau annexé ci-après.

### **TARIFS - Salle des Primevères**

**CAUTION Salle : 1000,00 €**

**CAUTION Ménage : 150,00 €**

<b><i>Commune</i></b>	<b>2022</b>
1 journée	350,00 €
Jour supplémentaire	200,00 €
Mariage vendredi 16 h 30 au dimanche soir	650,00 €
Association gervinoise à but lucratif	2 manif. Gratuit puis 100 €
Cérémonie Laïque sépulture	120,00 €
Foyer Primevères pour réunion particulier	50,00 €

<b><i>Hors commune</i></b>	<b>2022</b>
1 journée	490,00 €
Jour supplémentaire	280,00 €
Mariage vendredi 16 h 30 au dimanche soir	920,00 €

### **TARIFS - Autres Salles**

<b>Associations Gervinoises à but lucratif</b>	<b>2022</b>
Salle de Sports	2 manif. Gratuit puis 100 €
Salle Zen	2 manif. Gratuit puis 30 €

**TARIFS - Salle du Villebon (jusqu'à 23h)**

CAUTION Salle : 1 000,00 €

CAUTION Ménage : 150,00 €

<b><i>Commune</i></b>	<b>2022</b>
1/2 journée	100,00 €
1 journée	140,00 €
Ass but lucratif	2 manif. Gratuit puis 80 €
Associations Communales + collation après obsèques	gratuit

<b><i>Hors commune</i></b>	<b>2022</b>
1 journée	230,00 €
Ass but lucratif + privée hors commune	300,00 €

**Tarifs 2022 cimetière**

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal à l'unanimité, maintient pour 2022 les tarifs du cimetière, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à savoir :

<b>Concessions</b>	<b>Tarifs 2022</b>
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €
<b>Columbarium</b>	<b>Tarifs 2022</b>
15 ans	470,00 €
30 ans	940,00 €
<b>Cavurne</b>	<b>Tarifs 2022</b>
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €

### Tarifs 2022 camping

Sur proposition de la commission communale des finances, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs publics locaux pour 2022, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à savoir :

Forfait journalier (pour 2 personnes, emplacement du véhicule, de la tente ou de la caravane)	9,80€
Par campeur supplémentaire/ jour	4,70€
Enfant de moins de 7ans	2,30€
Branchement électrique / jour	4€
Garage mort/jour	9,80€

A ces tarifs, se rajoute la taxe de séjour initiée par Challans Gois Communauté.

### Tarifs 2022 médiathèque

Sur proposition de la commission communale des finances, et après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal maintient les tarifs 2022 de la façon suivante :

<u>Catégorie d'abonnés</u>	<u>Abonnement Commune et hors Commune</u>
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5 €
Adultes à partir de 26 ans	10 €
Abonnement famille (parents et enfants mineurs)	10 €
Vacanciers (15 jours)	5 € + chèque caution de 40 €
Collectivités* (Saint Gervais ou Pays du Gois)	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la deuxième lettre)	5 € par lettre de rappel envoyée
Forfait remplacement carte de lecteur	2 €
Remplacement livres ou CD détériorés ou perdus à l'identique ou remboursement valeur prix public	
Forfait remplacement DVD détérioré ou perdu	50 €
Caution liseuse	150 €

\*Collectivités = écoles, centres de loisirs, maisons de retraite du domaine public ou privé.  
Abonnement valable un an de date à date.

## **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

### Assainissement – Rapport sur le prix et la qualité du service année 2020

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Il est demandé à l'Assemblée de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

#### **– Indicateurs techniques :**

Volumes facturés 69.777 m<sup>3</sup> (après coef)  
15,7 kms de canalisations  
12 postes de relèvement  
Nombre d'abonnés : 931

– **Indicateurs financiers :**

Tarif de l'eau	part de l'exploitant	part de la collectivité
Abonnement (part fixe)	21,22 € HT	37€ HT
Consommation (part variable)	0,7166€ HT/m <sup>3</sup>	0,8500€ HT /m <sup>3</sup>
Organismes publics (redevance modernisation réseaux) :	0,15€ HT	
TVA: 5,5%		
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> :	2,42€ soit 290,63€ pour 120m <sup>3</sup> .	

– **Financement des investissements,**

Encours de la dette au 31.12.2020 : 809.840€  
Annuité 72.765€ (capital)  
Amortissement travaux : 100.201€  
Amortissement subventions : 49.558€

Le rapport présenté par la société GETUDES Consultants est adopté à l'unanimité.

### **Actualisation du linéaire de la voirie communale**

La longueur de la voirie communale impacte les montants de la dotation globale de fonctionnement. Chaque année, il est nécessaire de communiquer aux services de la Préfecture la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la longueur de la voirie communale s'établissait à 56296 ml.

La commune a réalisé durant l'année 2021 les travaux du lotissement communal le Fief du Val Fleuri dont le linéaire de voirie est estimé à 615ml. La longueur totale de la voirie est portée à 56911 ml.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve l'actualisation du linéaire de la voirie communale porté à 56911ml.

Ce nouveau linéaire sera porté à la connaissance des services de la Préfecture pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Conseil Municipal des Enfants 2021/2022 : résultats des élections**

Les élections du conseil municipal des enfants se sont déroulées le mardi 19 octobre directement dans les écoles.

- A l'école publique : Marius AMELIE et Nathéo IZARD ont été rejoints par Julie GUIHAL, Shana GILOUPPE et Téo MAIZERAY
- A l'école privée : Maxence BONENFANT et Quentin MARPAUD-CHARON ont été rejoints par Maël LEFEVRE-LOGEROT, Tony COUTHOUIS et Arthur POTIER.

La réunion plénière a eu lieu mardi 09 novembre et a permis d'apprendre aux enfants à se connaître et envisager quelques actions à entreprendre sur 2021-2022, avec le soutien d'une animatrice de l'ASSOLI. Les enfants étaient également présents à la cérémonie patriotique du 11 novembre.

### Compte-rendu du conseil d'école du 19 octobre 2021

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 octobre dernier.

### Compte-rendu des assemblées générales de l'APEG et de l'APEL

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT donne lecture des comptes-rendus des assemblées générales des 2 associations de parents d'élèves.

## **AFFAIRES SOCIALES**

### Bilan repas des aînés 2021

Madame Stéphanie POTIER détaille le déroulement de cette manifestation qui s'est tenue le jeudi 21 octobre dans une ambiance conviviale. Le bilan de tous est très positif. La décoration des tables a été réalisée par les résidents de la Marpa. Le service assuré par les membres du CCAS.

Les aînés présents ont beaucoup apprécié le groupe de musique.

En parallèle, cette année, 100 colis ont été distribués lors de 3 permanences en Mairie tenues par les élus du CCAS.

## **URBANISME BATIMENTS**

### Rapport de la commission communale

Madame Marie-Claude RIOU donne lecture des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

- N°37/2021 Consorts ROBARD-TARAUD à SONNEVILLE Thibault et POUCHELLE Alexandra, 12 rue de la clé des champs
- N°38/2021 LE CIGNE Jérôme à DELETTRE Alain, 7 impasse des Acacias
- N°39/2021 Consorts LECOMTE à FASILLEAU Roger, 14 impasse des Lutinières
- N°40/2021 Consorts DUFIEF-RECULEAU à BROSSARD Patrick et LE ROCH Muriel, 20bis rue de Bordevert

### Lotissement le Fief du Val Fleuri – point sur la commercialisation

A ce jour, tous les lots du lotissement sont réservés.

### Convention ASCLV Lotissement le Gaveau phases 2 et 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1531-1 ;  
Vu la délibération n°06-11-12 en date du 12 novembre 2012 concernant l'adhésion de la commune à Agence de services aux collectivités locales de Vendée,

Monsieur le Maire propose que la commune confie à l'Agence de services aux collectivités locales, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, afin de réaliser le lotissement à vocation d'habitat dénommé « le Gaveau » (phases 2 et 3).

La prestation confiée est détaillée comme suit :

OBJET DE LA MISSION	CODIFICATION DES CONDITIONS SPÉCIALES
Mission relative à la réalisation du Cahier des Charges de l'opération	PROG
Mission relative au choix du maître d'œuvre et autres intervenants	MOE - INT
Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études	ETUD
Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation des travaux (et de parfait achèvement)	TRAV

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins 4 abstentions

- Donne un avis favorable concernant le lancement du lotissement à vocation d'habitat dénommé « le Gaveau » (phases 2 et 3), dont le budget prévisionnel des travaux + honoraires techniques est estimé à la somme de 685.000€ HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée comprenant les missions et les rémunérations suivantes

	OBJET DE LA MISSION		RÉMUNÉRATION H.T.
5.1	Mission relative à la réalisation du Cahier des Charges de l'opération	PROG	2 100 € HT
	Mission relative au choix du maître d'œuvre et autres intervenants	MOE - INT	3 500 € HT
5.2	Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant les études	ETUD	2.15 % du montant de l'assiette de rémunération, définie l'article 6.4 des Conditions Générale
5.3	Mission relative à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage durant la phase de réalisation des travaux (et de parfait achèvement)	TRAV	2.50 % du montant de l'assiette de rémunération, définie l'article 6.4 des Conditions Générale

- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget annexe le Gaveau, compte 6045
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces décisions

### **Réaménagement des locaux des services techniques – attribution des lots suite à consultation**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 septembre 2021 par laquelle le conseil municipal avait accepté le lancement de la consultation des entreprises pour le projet de réaménagement des locaux des services techniques. La consultation a eu lieu du 20 septembre au 19 octobre 2021.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le conseil municipal, à l'unanimité



- Décide de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lots</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Proposition de retenir l'entreprise</b>	<b>Montant HT</b>
<b>1</b>	Démolitions – Charpente bois intérieure – Menuiseries intérieures	Lot infructueux / à reconsulter	
<b>2</b>	Cloisonnement	FRADIN	3.931,72€
<b>3</b>	Revêtements de sols scellés - Faïences	GAUVRIT	4.252,42€
<b>4</b>	Plafonds suspendus	FRADIN	2.357,83€
<b>5</b>	Plomberie sanitaires	Lot infructueux / à reconsulter	
<b>6</b>	Electricité – Chauffage électrique	PILLET	9.046,13€
<b>7</b>	Revêtement de sols souples - Peinture	RICHARD et GOURAUD	3.813,23€

- Dit que les lots 1 et 5 feront l'objet d'une nouvelle consultation. Le lot 1 sera décomposé en 2 lots distincts
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux retenus.
- Dit que cette dépense d'un montant total HT de 23.401,33 € (sans les lots 1 et 5) est inscrite au Budget Primitif 2021, opération 61.

<b>COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS</b>
---

### Compte-rendu de la commission culturelle du 28 octobre 2021

Monsieur Jean LOIZEAU donne lecture du compte-rendu de la commission culturelle du 28 octobre dernier. Un programme riche et varié sera proposé l'année prochaine à la médiathèque.

### Téléthon 2021

Une réunion a été organisée vendredi 05 novembre en Mairie pour discuter de l'organisation de cette édition 2021 qui se déroulera le week-end du 03-04 décembre. Plusieurs temps forts sportifs sont prévus ainsi qu'une vente de croissants sur le marché par les enfants du CME.

### Echo gervinois d'hiver

L'écho gervinois d'hiver est en préparation. L'écho dossier aura pour thème les services administratifs de la Mairie. La distribution aura lieu à partir du 20 décembre.

### Dates à retenir :

☞ Jeudi 18 novembre à 18h30, salle de l'enclos à Bouin : restitution des travaux des cabinets KPMG et PIM sur les dossiers communautaires de mutualisation, du pacte de gouvernance et du pacte financier et fiscal

☞ Mardi 30 novembre à 20h, salle du conseil municipal, CCAS

☞ Prochain conseil municipal : Lundi 06 décembre 2021

☞ Les dates des conseils municipaux pour 2022 seront les suivantes :

24 janvier, 28 février, 04 avril, 16 mai, 27 juin,

19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 12 décembre

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Louis', written over the printed text 'Le Maire,'.